

MAIRIE DE VARS

AVIS A LA POPULATION

Il est normal que les avis de taxe foncière pour la commune de Vars ne soient pas encore disponibles.

La taxe foncière pour la commune de Vars ne sera disponible sur le compte des particulier ou adressée par la poste qu'à partir de la mi-novembre, avec une date limite de paiement unique au 15 décembre 2017.

Comptant sur votre compréhension.

Le Maire.

Dominique LAUDRE

